



les francas

L'éducation en mouvement !

L'île aux Bambins

Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de communes Vaîte-Aigremont
8 bis rue des Alose-25640 ROULANS -06.87.79.14.14 ou rfam.ccva@francas-doubs.fr

Bonjour à toutes et à tous,

Le Relais Familles Assistantes Maternelles vous souhaite une belle et heureuse année pleine de bonheur et de beaux projets...

Quelles sont les bonnes résolutions du Relais en 2014? Partager davantage avec vous, petits et grands, des informations pratiques, des nouveautés, des idées de bricolage, des recettes gourmandes... tout au long de cette nouvelle année !

Bonne lecture, Aurore LEU, Animatrice du Relais Assistantes maternelles de la CCVA

Mon doudou

Pour faire un gros dodo

Il me faut

Un oreiller

Rembourré,

Un matelas,

Raplapla,

Une bonne couette

Bien douillette,

Et par-dessus tout

Un doudou très doux.

Corinne Albaut

Journal n° 25

Janv/Fév
2014

Mardi à Roulans (Espace culturel)
9h-12h/13h30-17h
17h-19h sur RDV uniquement

Jeudi à Bouclans (Mairie)
9h-12h/13h30-17h
17h-19h sur RDV uniquement
Ligne directe 0381552009

Vendredi 13h30-16h30
1er et 3ème à Bouclans
2ème et 4ème à Roulans

Samedi 9h-12h
Sur RDV uniquement

Fermeture du Relais

En Janvier: les 6,13,16, 20 et 27 toute la journée

En Février: le lundi 17 toute la journée

En raison de réunions ou de formations programmées à la dernière minute, d'autres fermetures peuvent être envisagées. Veuillez m'en excuser par avance.

L'acquisition

Votre salariée a droit à 2,5 jours de congés payés par mois d'accueil effectué.

A la fin de chaque période de référence (1er juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1), vous devez déterminer le nombre de jours ouvrables de congés payés acquis. Lorsque le nombre de jours n'est pas un nombre entier, la durée du congé est portée au nombre entier immédiatement supérieur.

La durée totale ne peut excéder 30 jours ouvrables. **Exemple** : votre salariée a travaillé 9 mois pendant la période de référence. Elle a acquis 9 mois X 2,5 jours = 22,5 jours de congés payés, arrondis à 23 jours.

La prise des congés payés

Les modalités de prise de congés annuels

Votre assistante maternelle agréée doit prendre ses congés payés.

Vous devez lui octroyer un congé payé d'au moins deux semaines continues (ou 12 jours ouvrables consécutifs) entre le 1er mai et le 31 octobre, sauf accord entre vous

et votre salariée.

Si votre salariée a acquis moins de 12 jours ouvrables, elle doit prendre ses congés en totalité et en continu.

Qui fixe la date des congés ?

- Si vous êtes le seul employeur de cette assistante maternelle agréée, vous devez fixer la date de ses congés ;
- Si votre assistante maternelle agréée accueille des enfants de familles différentes, pour lui permettre de prendre effectivement des jours de congé, les différents parents employeurs doivent s'efforcer de fixer les dates de congés d'un commun accord avec la salariée, à compter du 1er janvier et au plus tard le 1er mars de chaque année ;

Si aucun accord n'est trouvé, votre assistante maternelle agréée pourra fixer elle-même la date de ses congés : 4 semaines en été et 1 semaine en hiver, que ces congés soient payés ou sans solde. Votre salariée devra avertir les différents parents employeurs entre le 1er janvier et le 1er mars de chaque année.

Comment décompter les jours de congés ?

Quand votre assistante maternelle agréée part en congés, qu'elle accueille votre enfant à temps plein ou à temps partiel :

- le 1er jour de congés à décompter est le 1er jour ouvrable où elle aurait dû accueillir votre enfant ;

le dernier jour de congés à décompter est le dernier jour ouvrable précédant la reprise de l'accueil de votre enfant.

Un jour férié chômé inclus dans une période de congés n'est pas décompté en jour ouvrable.

Exemple : Votre salariée travaille 3 jours par semaine, les lundis, mardi et mercredi :

- si elle part en congés le mercredi soir, ses jours de congés ne seront décomptés qu'à partir du lundi suivant (c'est-à-dire le 1er jour ouvrable où elle aurait dû travailler) ;
- si elle part en congés le mardi soir, le décompte commencera dès le mercredi.

Sièges Auto: Nouvelle réglementation

Depuis juillet 2012 le texte qui s'appliquait aux systèmes de retenue pour enfants était le règlement R44-04. Ce dernier a été progressivement remplacé par le nouveau règlement R129. En 2014 il sera complètement supplanté.

Selon ce nouveau règlement les sièges ne sont plus classés par groupes de poids mais homologués selon la taille de l'enfant, qui devra donc être clairement indiquée à l'achat et en permanence sur le siège.



Le nouveau règlement les classés par groupes logués selon la taille de l'enfant, qui devra donc être clairement indiquée au moment de l'achat et en permanence sur le siège.

Les enfants devront être installés dos à la route jusqu'au 15 mois alors que le R44 limite cette obligation à 9 kg. Poids parfois atteint à l'âge de 6 mois. (Assistants maternelles magazine n°105)

Mon réseau personnel et professionnel

Qu'est-ce qu'un réseau ?
Un réseau est un ensemble de personnes avec lesquelles vous partagez des centres d'intérêt communs. Ce réseau est le plus souvent informel : vous côtoyez régulièrement ou de façon plus occasionnelle ces personnes pour diverses raisons d'ordre professionnel ou personnel (sorties, clubs, associations...).

Le réseau est dit formel lorsqu'il est organisé dans un but purement professionnel comme le réseau des assistantes maternelles du Ram de telle ville ou encore le réseau des professionnels de la petite enfance de telle agglomération par exemple.

Qui peut faire partie de mon réseau ?

Les collègues assistantes maternelles

Les amis, la famille, les voisins

Le centre médico-social du conseil général

Les structures socio-culturelles : médiathèques, ludothèques, associations sportives...

Le relais parents-assistantes maternelles

La mairie

Le service de la protection maternelle et infantile

L'association d'assistantes maternelles

Les écoles maternelles et primaires

Les établissements d'accueil du jeune enfant (multi-accueil, jardin d'enfants...)

Assistante maternelle agréée

Vous pouvez ajouter autant de bulles que vous le souhaitez et constituer un répertoire téléphonique ou un carnet d'adresses pour pouvoir consulter les bonnes personnes au bon moment. Le mieux serait encore de rencontrer chaque interlocuteur pour qu'il vous identifie plus facilement et que vous puissiez faire connaissance de manière plus conviviale. Vous pouvez également suivre l'actualité locale pour vous tenir informée des manifestations pouvant vous intéresser ainsi que les enfants et leurs parents. Au sein d'un réseau, l'information circule plus facilement soit par écrit, soit par oral et notamment par la bouche-à-oreille, ce qui représente un avantage non négligeable pour lutter contre l'isolement et pour connaître de nouvelles familles. En contrepartie, si vous multipliez le nombre d'intermédiaires, l'information peut être déformée. Soyez vigilante.

34 | Numéro 107 - décembre 2013

DOSSIER: L'odorat

Avant la naissance:

Dès le 7ème mois de grossesse, le bébé peut « sentir » tout ce que la maman mange. Ces substances proviennent de son alimentation. Il peut s'agir, par exemple du cumin, de la carotte, du café, de la fumée de tabac, etc.

L'odorat chez le nourrisson



Dès la naissance, il distingue rapidement l'odeur de sa mère (principalement les odeurs de son cou, de ses seins et de son lait).

Pour lui, cette odeur est sécurisante et réconfortante, car elle assure sa survie. C'est en quelque sorte par le nez que l'enfant tisse ses premiers liens affectifs.

À peine âgé de quelques jours, bébé a ses préférences. Il se lèche les babines lorsqu'on passe sous son nez un coton-tige imbibé d'un parfum de vanille ou de banane. En revanche, il grimace lorsque celui-ci sent la crevette, l'oeuf pourri ou l'ammoniac. Son odorat est presque identique à celui de l'adulte.

Par ailleurs, même s'il est tout petit, il va se familiariser avec des effluves de plats qui vont titiller et stimuler ses papilles.

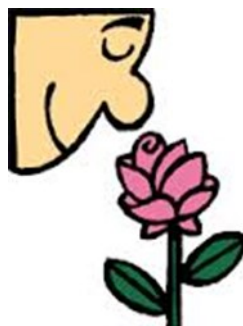


Une activité qui va éveiller notamment son goût, les deux sens étant très liés. **Familiarisez-le avec toutes les senteurs naturelles** qui l'entourent : les différentes odeurs du jardin, le parfum subtil de certaines

fleurs, les feuilles mortes, les odeurs de la cuisine... Guidez-le dans chacune de ses décou-

vertes, afin qu'il puisse constituer sa propre mémoire olfactive. Inconsciemment, il va associer une odeur à un souvenir plus ou moins plaisant (gustatif ou pas) : cette curiosité olfactive doit être stimulée pour un développement harmonieux.

Pour jouir pleinement de ces nouvelles fragrances qui viennent chatouiller son petit nez, **nettoyez le régulièrement** avec du sérum physiologique. Un organe nasal continuellement bouché, surtout à cet âge, peut être un obstacle à une bonne respiration.



Dès 18 mois:

Imaginez **des activités d'éveil ludiques**. Un jeu simple consiste à lui bander les yeux et à lui demander de reconnaître certaines saveurs en les goûtant ou en les humant. Le fameux jeu du « qu'est-ce que c'est ? » est particulièrement apprécié par les tout-petits, un

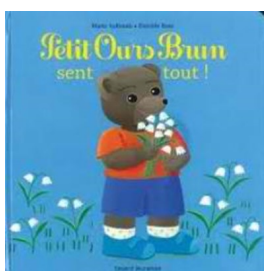
bon moyen pour assimiler des informations tout en s'amusant...

Être au contact de la nature, la respirer, sera une source d'apaisement comme d'excitation : cueillette de fleurs : bouquet pour offrir à sa maman ou pour la confection d'un pot-pourri...

En grandissant, la réaction de l'enfant devant les odeurs change.

Contrairement au goût qui est similaire chez tous les enfants (ex. ils préfèrent tous le sucré), l'olfaction est le résultat d'un apprentissage. Ce sont les adultes qui disent aux enfants ce qui sent bon ou pas : au départ, chaque nourrisson réagit de manière radicalement différente aux

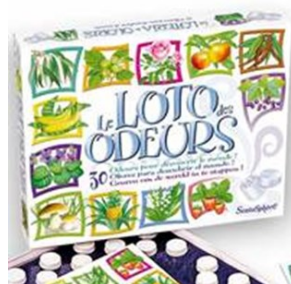
A lire:



Petit Ours Brun aime les odeurs : celles qui rendent gourmand, celles qui rafraîchissent, celles qui sentent l'été... Il suffit de frotter les images et de sentir !

Un livre parfumé qui développe le sens de l'odorat

En prêt au Relais (à partir de 4 ans)



Jeu disponible sur Internet sur les sites www.eveiletjeux.com et www.amazon.fr

Planning des Animations en 2014

Au périscolaire de 9h à 11h	En Janvier « C'est encore l'hiver... »	En Février « Tout en coeur »
Roulans	Mardi 14	Mardi 4
Bouclans	Au péri: Jeudi 16 À la mairie: jeudi 30	Au péri: Jeudi 6 À la mairie: jeudi 13
Matériel à prévoir	Tablier ou vieux habits	Tablier ou vieux habits

Inscription obligatoire auprès du Relais au 06.87.79.14.14

Petits coeurs en pâte à sel odorante

Ingrédients :

Café en poudre, chocolat en poudre, noix de coco rapée, gingembre, cannelle, cumin, et paprika,

Une tasse de farine, une tasse de sel, une tasse de l'ingrédient choisi, et de l'eau que l'on ajoute petit peu par petit peu (car la quantité nécessaire varie d'un ingrédient à l'autre).

Réalisation:

On malaxe bien tout ça, et on utilise comme une pâte à sel. Laissez sécher

la pâte à sel à l'air libre (ça évite les problèmes de cuisson).

Lorsqu'elles seront sèches, je les mettrai dans des boîtes pour qu'elles conservent leur odeur.



Pour la pâte au chocolat : utilisez du chocolat type Benco, et mettre une dose et demie de farine, car cette pâte

a tendance à coller.

Attention au paprika et au cumin : c'est de la poudre, ça vole et il y a des risques d'irritation pour les petits yeux et les petits nez. Réalisez ces deux pâtes sans la présence des enfants et en ouvrant la fenêtre (ça piiiique)

Source : <http://lesribambelles.canalblog.com/>

Numéros utiles

- **CAF de Besançon:** 0820252530 (www.caf.fr) - **Centre Pajemploi:** 0820007253 (www.pajemploi.urssaf.fr)

- **Pôle Emploi:** 3949 (www.pole-emploi.fr) - **Inspection du Travail à Besançon:** 0381211300 ou 3939

- **Permanence emploi PEEI à Bouclans et Roulans** 0626705620 ou 0381860263

- **Fepem:** 0825076464 ou 03.81.50.07.12

- **permanences CAF** à Valdahon tous les vendredis (Maison des Services) et à Baume les dames les jeudis (Espace Mery)

Communes rattachées au Relais de la CCVA: Bouclans, Breconchaux, Champlive, Châtillon Guyotte, Dammartin-les-Templiers, L'Ecouvotte, Glamondans, Gonsans, Laissey, Naisey-les-granges, Osse, Ougney-Douvot, Pouligney-Lusans, Le Puy, Roulans, Saint-Hilaire, Sechin, Val de Roulans, Vauchamps, Vennans, Villers Grelot

Ce journal d'information est disponible dans toutes les mairies de la CCVA, à la PMI de Saône et de Novillars, à la CCVA, disponible au Relais

NOUVEAU, venez consulter le site du Relais ramfrancascvva.jimdo